

Les formations :

> DÉCOR EN VITRINE - NOËL 2009

Quelles sont les règles d'or pour le montage et la présentation d'une vitrine ? Cette formation, théorique et pratique, s'adresse aux commerçants qui souhaitent se différencier de leurs concurrents et signer leur présence dans la ville de façon élégante et originale.

Animation : Emmanuelle Lebigan, décoratrice étalagiste.
Rouen : Jeudi 26 novembre de 9 h à 17 h 30.

> COMPRENDRE ENFIN VOTRE BILAN

Ce document important est souvent difficile à lire et à maîtriser alors qu'il sert de point d'appui à vos discussions avec l'administration fiscale, les banquiers, les fournisseurs. Objectif : vous permettre de le comprendre pour pouvoir le défendre et l'expliquer.

Animation : Gérard Dupain, expert-comptable.
Evreux : Lundi 16 novembre - **Rouen :** lundi 7 décembre - de 9 h à 17 h 30.

> CUMUL EMPLOI-RETRAITE

Depuis le 1er janvier 2009, le dispositif qui permet de cumuler l'exercice d'une activité professionnelle et la perception d'une pension est assoupli. Comment ça marche ? Qui peut en bénéficier ?

Animation : Bénédicte Bonté-Courtois, spécialiste du droit du travail.

Le Havre : lundi 23 novembre - **Rouen :** lundi 7 décembre - de 19 h à 21h.

> INFORMATISER VOTRE COMPTABILITÉ

Être capable d'appliquer la logique de base de la comptabilité. Savoir utiliser le logiciel de comptabilité Ciel ou Ebp. Pour toutes les entreprises.

Animation : Jean-Pierre Corlaix, expert-comptable.
Rouen : lundis 2, 9 et 16 novembre - **Yvetôt :** lundis 30 novembre, 7 et 14 décembre - de 9h à 17h.

> PRÉVOIR ET ÉCRIRE LE CONTENU D'UN SITE INTERNET
Beaucoup de sites se ressemblent. Comment vous démarquer et affirmer votre image sur le «web» ? Pour toutes les entreprises.

Animation : Sébastien Bonifas, spécialiste de la communication.
Le Havre : lundi 9 novembre - **Rouen :** lundi 30 novembre - de 9 h 30 à 17 h 30.

Rappel : Ces stages de formation sont gratuits ; leur prix est compris dans votre cotisation.

En bref

> La prochaine assemblée générale du CGA de Haute-Normandie se tiendra le 19 octobre, de 15 h à 17h30, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen. Elle sera suivie d'un cocktail dînatoire au Musée des Beaux-Arts.

> Les CCI du Havre, de Bolbec-Fécamp et du Pays d'Auge viennent de publier "Halte à la crise", le guide des dispositifs anti-crise pour les entreprises en difficulté. Au sommaire (notamment) : les crédits et facilités de caisse, la gestion des dettes fiscales et sociales, les solutions aux problèmes de trésorerie, les mesures d'urgence...
«Les chambres de commerce et d'industrie n'ont pas la prétention de résoudre tous vos problèmes et encore moins de se substituer à votre rôle de chef d'entreprise ; elles sauront cependant vous orienter vers les interlocuteurs susceptibles de détenir une solution à vos préoccupations», expliquent en préambule les présidents des trois CCI.

> De leur côté, l'Ordre des Experts Comptables de Normandie et votre CGA ont édité une plaquette d'information pour présenter leur dispositif d'accompagnement des chefs d'entreprise face à la crise. Trois scénarios sont présentés -> «Ciel serein mais nuages à l'horizon», «Ciel couvert et premiers découverts», «Tempête et coups de tonnerre»- avec pour chacun les dispositions à prendre et les experts à consulter.

Conclusion : «quelle que soit votre situation, nous avons des solutions concrètes : conseils sur mesure, aides personnalisées, interlocuteurs spécialisés...»

> Organisées par les CCI de Haute-Normandie, les rencontres régionales de la création d'entreprise se tiendront cette année :

- Le 17 novembre au Havre.
 - Le 18 novembre à Evreux
 - Le 19 novembre à Dieppe
 - Le 20 novembre à Rouen.
- En présence de votre CGA.

Quatre objectifs :

- Sensibiliser et développer votre esprit d'initiative.
- Répondre à vos problématiques de jeunes entreprises.
- Trouver des interlocuteurs qui vous accompagnent dans votre projet.
- Vous donner une meilleure lisibilité des acteurs de la création et reprise d'entreprise.

Pour en savoir davantage : www.haute-normandie.net/crea/

> Dominique Moulard est le nouveau président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Seine-Maritime. Il est entouré de trois vice-présidents : Christophe Doré, Brigitte Joutel et Bruno Delemer.

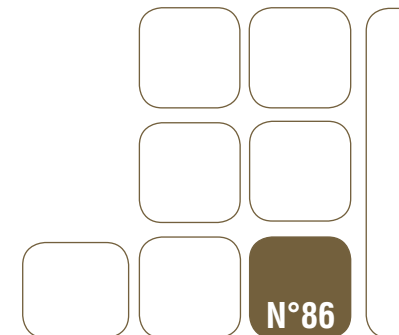
> Encourageant : avec une progression moyenne de 3,3% de leur chiffre d'affaires entre juin 2009 et juin 2008, les entreprises régionales de commerce et de services résistent plutôt bien à la crise. En France, la progression est de 3% sur la même période.

CGA
haute-normandie



La Lettre d'information

Centre de Gestion Agréé Régional de Haute-Normandie



Septembre 2009

10 ans plus tard

En 1999, le CGA de Haute-Normandie a été un précurseur en lançant «normandie-marchande.com», la première galerie marchande virtuelle des TPE régionales sur internet. À l'époque, il s'agissait d'aider les adhérents à venir faire leurs premiers pas sur le «web»; l'affaire n'était pas évidente; l'économie numérique n'en était qu'à ses balbutiements. 10 ans après, les choses sont différentes. 165 entreprises adhérentes (des commerçants, des artisans, des prestataires de services et des agriculteurs) sont référencées sur le site et 6 000 visiteurs le fréquentent chaque mois (plus de 750 000 en 10 ans). Naturellement «normandie-marchande.com» continue d'évoluer: nouveau look, davantage d'interactivité, possibilité pour chaque adhérent de modifier les informations qui le concernent et de les compléter avec des photos ou des vidéos. Point important, cette vitrine numérique est gratuite pour les adhérents; elle permet de démultiplier leur présence sur la toile; c'est bon pour le développement du chiffre d'affaires et de la notoriété; on aurait tort de s'en priver.

À noter: le site «normandie-marchande.com» ne se contente pas de présenter les TPE régionales; il permet aussi aux chefs d'entreprise de trouver une réponse à toutes leurs préoccupations en créant des liens avec les experts les mieux placés. www.normandie-marchande.com

Simple comme un clic : la formation au CGA Régional de Haute-Normandie

Le Centre de Gestion de Haute-Normandie (l'un des plus importants de la France avec ses 10 000 TPE adhérentes) développe, depuis plus de 30 ans, une politique de formation active qui touche chaque année plus de 2 000 chefs d'entreprise. Son offre de formation est maintenant disponible «en ligne» sur le site: www.cgarhn.org dans la rubrique «formation» (avec votre code d'accès). Sur votre écran, vous pouvez feuilleter la plaquette de formation virtuelle pour choisir le module qui vous convient: les formations «métiers», les formations pour tous: «Entreprendre, vendre, gérer»; «Informatique»; «Développement personnel et bien-être». C'est simple comme un clic. Naturellement, vous pouvez vous inscrire en contactant vos interlocuteurs: Gilles Gayet, tél. 02 35 63 41 42 - Sylvie Ply, tél. 02 35 63 55 02. Rappelons que la démarche formation du CGA de Haute-Normandie, animée par Béatrice Brunner et Patricia Cagnello, est l'une des composantes de la réponse globale proposée par le Centre aux TPE qui doivent s'adapter aux mutations rapides de leur environnement. «Avec nos observatoires économiques, nous les aidons aussi à analyser leurs performances sur leur zone de chalandise, rappelle le Président Leduey, mais aussi à anticiper les difficultés et détecter les risques, grâce à nos outils de prévention».

En somme, le CGA de Haute-Normandie agit comme une «vigie anti-crise» qui intervient en complément de l'expert-comptable dont la mission irremplaçable de conseil personnalisé ne saurait évidemment être confondue avec la vocation d'assistance collective aux adhérents, propre aux centres de gestion agréés.

La réduction des délais de paiement

Les nouvelles mesures visant à réduire les délais de paiement entre professionnels (Article 21 de la loi de modernisation de l'économie) sont-elles connues et appliquées? Six mois après leur mise en place, la Fédération nationale des CGA vient de réaliser une enquête auprès des chefs d'entreprise; premier constat: les dispositions de la loi sont méconnues.

> 30 jours, c'est mieux

Moins des deux tiers des dirigeants de TPE interrogés déclarent connaître les nouvelles dispositions relatives à la réduction des délais de paiement entre professionnels. Un tiers n'a jamais entendu parler de l'instauration de ces plafonds légaux (60 jours à compter de la date d'émission de la facture ou 45 jours fin de mois). Pourtant, en théorie, la loi s'applique depuis le 1er janvier 2009 et les contrevenants encourrent des pénalités: doublement des intérêts moratoires minimaux dus et renforcement de la sanction civile en cas de dépassement du nouveau délai.

En fait, plus de 70% des dirigeants exigent déjà un délai de règlement à 30 jours, dans les conditions générales de vente qu'ils imposent à leurs clients professionnels. Ils considèrent donc que les nouveaux textes ne constituent pas un véritable progrès. Beaucoup reconnaissent aussi que les conditions générales de vente n'ont jamais empêché un client de payer «hors délais», surtout en période de crise économique.

Dans les TPE, le réalisme commercial l'emporte sur le zèle contractuel. Pragmatiques, les entrepreneurs interrogés reconnaissent dans leur ensemble (61,3%) ne pas appliquer systématiquement de pénalités aux mauvais payeurs. Seulement 4,5% d'entre eux déclarent faire jouer leurs conditions générales de vente pour obtenir une compensation financière.

> Pression des fournisseurs

Globalement, les délais de règlement exigés par les fournisseurs se situent déjà sous les seuils fixés par la LME. Plus de 70% des dirigeants de TPE interrogés affirment devoir payer leurs factures dans un délai inférieur ou égal à 30 jours fin de mois. Le tiers restant se partage, à part comparable, entre 60 jours fin de mois (15,5%) et 45 jours fin de mois (13,3%).

La «pression» des fournisseurs se répercute évidemment sur les conditions générales de vente des petites entreprises. Pour minimiser les écarts de trésorerie, les entrepreneurs tentent de faire coïncider le rythme des dépenses avec celui des recettes. Un exercice parfois acrobatique et qui demande beaucoup de souplesse...

Phénomène inattendu: certains fournisseurs ne communiquent pas de date limite de règlement à leurs clients professionnels. C'est ce que confie, en réponse à une autre question de l'enquête de la FCGA, plus de 28% des entrepreneurs sondés. Un «oubli» providentiel dans certains cas...

> Edito

SUR DEUX PIEDS

L'article 10 de la Loi de finances pour 2009 (applicable le 1er janvier 2010) a modifié les rapports entre les chefs d'entreprise, les experts-comptables et les Organismes de Gestion Agréés comme votre CGA. C'est notamment le cas pour le «visa fiscal», apanage traditionnel des OGA, permettant la suppression de la majoration de 25% sur les revenus professionnels, qui peut désormais être délivré par les experts-comptables sous certaines conditions.

Pour éviter toute confusion, le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (CSOEC) et les représentants des Organismes de Gestion Agréés (dont la FCGA) viennent de signer un protocole d'accord dans lequel ils réaffirment leur évidente complémentarité et leur volonté de travailler en bonne intelligence dans l'intérêt des entreprises. «Les parties s'engagent à respecter le périmètre de leurs activités, écrivent-ils dans l'article 2, le CSOEC prend acte des prérogatives actuelles des Organismes de Gestion Agréés qu'il souhaite voir pérennisées...»

Concrètement, les partenaires vont se rapprocher grâce à une cellule de concertation et étudier la possibilité de créer un observatoire économique commun pour gagner en efficacité.

Pour les chefs d'entreprise, l'invitation est claire: on va plus vite et plus loin quand on avance sur deux pieds: son expert-comptable et son Centre de Gestion Agréé.

Jean-Paul Leduey
Président du CGA de Haute-Normandie.



Hommage à Christophe Rouas

Avec la disparition brutale de Christophe Rouas, au printemps dernier, le CGA de Haute-Normandie a perdu l'un de ses administrateurs les plus assidus et les plus exigeants qui n'hésitait pas, depuis 2002, à faire valoir le point de vue des adhérents en utilisant parfois le «poil à gratter» pour nous faire utilement avancer. Avec lui, la région a aussi perdu l'un de ses grands professionnels de la boulangerie-pâtisserie dont la créativité et la qualité illustraient parfaitement toute l'importance des TPE artisanales et commerciales dans la vie de cette Haute-Normandie tournée vers les ports et l'industrie. En 2006, Christophe Rouas avait reçu «Les ailes d'or de l'entreprise individuelle», trophée créé par le FCGA; le jury avait tenu à récompenser son dynamisme, le sérieux de sa gestion, et la qualité des services et produits offerts à sa clientèle.

C'est avec tristesse que le CGA de Haute-Normandie salue la mémoire de cet homme qui considérait que l'esprit d'entreprise devait être au cœur de l'économie régionale. Jean-Paul Leduey